Chaque année, 24 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), soit l'équivalent de 5 terrains de football par heure, disparaissent au profit de l'urbanisation. Les conséquences sont importantes, non seulement écologiques comme l'érosion de la biodiversité, l'aggravation du risque de ruissellement, la limitation du stockage de carbone mais aussi socio-économiques avec la dévitalisation des centres-bourgs et centres-villes ou encore la diminution du potentiel de production agricole.

La loi de solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 affirmait déjà le principe d'une gestion économe de la ressource foncière, en luttant contre l'étalement urbain et en privilégiant le renforcement des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis. Les lois successives ont renforcé ce principe à travers les documents de planification à différentes échelles (SRADDET, SCoT, PLU) et notamment la loi climat et résilience du 22 août 2021, le législateur estimant, malgré tous les efforts accomplis par les collectivités, que le rythme de l'artificialisation était encore trop élevé. Cette loi qui fixe un objectif national de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols à 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction par deux de la consommation des ENAF, appelle ainsi les territoires à repenser leur développement, à organiser l'urbanisation différemment et à inscrire leurs politiques publiques dans une logique de transition écologique concrète. Trop d'entre nous pensent en effet encore à tort que la consommation foncière est une réponse à la croissance démographique, à la production de logements et à l'attractivité économique. Or, le sujet est bien plus complexe. En tout état de cause, l'objectif de préservation de la ressource foncière nous amène, élus locaux, à questionner ainsi l'usage que l'on en fait et nous oblige à repenser nos stratégies territoriales.

Le territoire du SCoT du Dijonnais

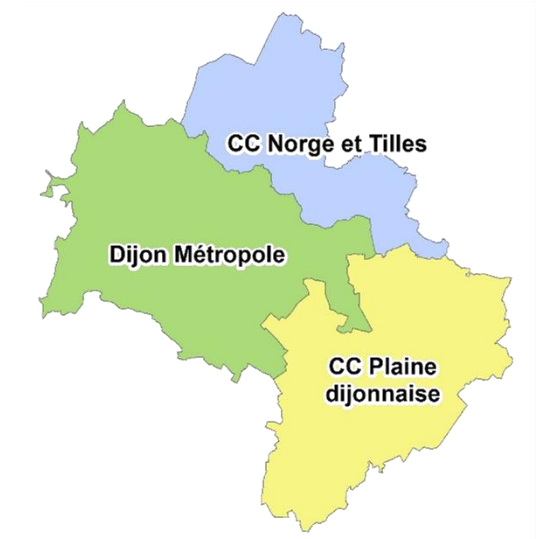

C'est donc dans un contexte de profondes mutations, que les élus du syndicat mixte du SCoT du Dijonnais ont décidé, quatre ans après l'approbation du schéma en vigueur, d'engager par délibération du 22 février 2023, une procédure de révision n°2 du SCoT.

Depuis plusieurs mois, les élus des trois intercommunalités du territoire du SCoT travaillent ainsi de manière concertée et partagée à la construction de notre projet de territoire qui fixera le cap du développement souhaité à horizon 2046. Il est par conséquent indispensable qu'il réponde au plus près et au plus juste aux attentes de l'ensemble des acteurs qui vivent et portent cet espace de vie qu'est le bassin du Dijonnais.

Par cette lettre d'information, nous avons souhaité partager avec vous les grandes étapes franchies, les constats posés ensemble et les priorités que nous proposons de suivre pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain et construire ainsi un avenir harmonieux, sobre et solidaire. Quel que soit votre statut social, que vous soyez élu(e), commerçant(e), chef(fe) d'entreprise, employé(e), agriculteur(trice), jeune actif, étudiant(e), retraité(e), femme ou homme au foyer, sans emploi, etc. vos observations, vos attentes et vos idées sont essentielles pour enrichir ce projet de territoire car il concerne votre quotidien et celui des générations futures.

Jean-Patrick MASSON
1er vice-président du Syndicat mixte,
en charge de la procédure de révision

LE SCoT, C'EST QUOI ?

Un **S**chéma…

» Le **S**chéma de **Co**hérence **T**erritoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à l'échelle intercommunale. Il fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire à vingt ans, en matière d'habitat, de mobilités, d'économie, d'environnement, de transition énergétique et d'usage du foncier. Il permet de donner une cohérence d'ensemble aux politiques publiques, dans un souci d'équilibre entre développement et préservation.

… de **CO**hérence…

» Véritable outil de cohérence, le SCoT fixe un cadre de référence qui s'impose aux documents d'aménagement et aux politiques publiques locales. Il oriente les implantations futures d'équipements, les localisations préférentielles de logements et d'activités, l'organisation des déplacements, la préservation des ressources naturelles, ou encore les équilibres entre centralités urbaines et rurales. Ce rôle structurant fait du SCoT un document à la fois stratégique et opérationnel : il agit en amont des projets concrets et conditionne leur mise en œuvre. Trop souvent perçu comme un « document généraliste et lointain », il est en réalité un levier central pour organiser le cadre de vie de demain.

…**T**erritoriale

» Son objectif est clair : assurer un développement équilibré et maîtrisé, en répartissant mieux les logements, les services, les emplois et les équipements à l'échelle du bassin de vie, tout en limitant l'étalement urbain et en respectant les ressources du territoire. C'est un cadre commun pour anticiper, organiser et accompagner les transitions à venir.

LE NOUVEAU CONTENU DU SCoT

La loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 prévoit, par ordonnance, une modernisation du contenu du SCoT afin de le rendre plus lisible et plus opérationnel.

- Le SCoT devient ainsi un outil stratégique de projet de territoire dans une vision à long terme, à horizon de 20 ans, à l'interface entre les politiques régionales et locales portées par les intercommunalités.
- Le projet d'aménagement stratégique (PAS) se substitue au projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et constitue désormais la pièce centrale du SCoT.
- Les autres pièces, notamment le diagnostic thématique et prospectif, l'état initial de l'environnement (EIE), l'évaluation environnementale et la justification des choix sont rassemblées en annexes du dossier.
- La réforme permet également d'introduire un programme d'actions, destiné à faciliter la mise en œuvre des orientations du PAS et des prescriptions, recommandations du DOO dans les différents dispositifs contractuels conclus par les EPCI membres. Ce document facultatif pourra accompagner le SCoT pour mettre en valeur les projets et démarches concrètes engagés localement afin de soutenir la mise en œuvre des orientations du projet de territoire.

LES PIÈCES STRUCTURANTES DU SCoT

1

» Le diagnostic territorial et environnemental au travers de l'EIE dresse un portrait du territoire. Il analyse les dynamiques démographiques, économiques, environnementales, de mobilité, d'habitat, et met en lumière les déséquilibres à corriger. Il souligne par exemple la dépendance à la voiture, le vieillissement de la population, la tension sur le marché du logement, ou encore l'enjeu d'équilibrer les fonctions entre Dijon et les territoires périurbains.

2

» Le projet d'aménagement stratégique (PAS) fixe, à l'appui des enjeux et défis qui ressortent du diagnostic, la vision politique à horizon 2046. Il s'organise autour de trois axes : construire un territoire résilient, renforcer le cadre de vie, et soutenir une économie diversifiée. Le PAS insiste sur la sobriété foncière, la qualité du cadre de vie, la revitalisation des polarités secondaires, ou encore l'innovation dans l'économie locale.

3

» Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) traduira concrètement les ambitions du PAS. Ce document, en cours d'élaboration, fixera les règles opposables aux documents locaux d'urbanisme (PLUi, PLU et cartes communales), notamment sur la consommation foncière, les formes urbaines, les mobilités, les centralités, les continuités écologiques ou la localisation de l'habitat et de l'emploi. Il comprend également le **document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL)** qui localise les centralités urbaines et les secteurs d'implantation périphériques en matière de commerce et de logistique.

4

» L'évaluation environnementale, élaborée selon les dispositions du code de l'environnement, permet d'identifier les incidences du projet sur l'environnement tout au long de sa conception, en veillant aux enjeux de biodiversité, d'eau, de climat et de santé. Elle constitue un levier essentiel pour ancrer le SCoT dans une trajectoire de transition écologique.

LES GRANDES ÉTAPES DU SCoT

2024	2025	AUTOMNE 2025	DÉCEMBRE 2025 - 2026
Diagnostic territorial et état initial de l'environnement	Projet d'aménagement stratégique (PAS)	Document d'orientation et d'objectifs (DOO)	Finalisation du projet : de l'arrêt à l'approbation du SCoT par l'assemblée délibérante
Comprendre le fonctionnement du territoire et ses enjeux	*Définir le projet du territoire à l'horizon de 20 ans*	*Décliner le projet de territoire en prescriptions et recommandations*	*Concerter le projet de SCoT à travers la consultation des personnes publiques associées (PPA) et l'enquête publique*

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : LES CLÉS POUR PENSER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

Le diagnostic réalisé ces derniers mois a permis de dresser un portrait du territoire. Il suffit d'observer la carte du Dijonnais pour comprendre que ce territoire est à la fois riche, contrasté et en mouvement. Des quartiers denses de Dijon jusqu'aux plaines agricoles de la Plaine dijonnaise, en passant par les communes de Norge et Tille, le SCoT couvre un espace où vivent aujourd'hui près de 300 000 habitants. Ce territoire diversifié où cohabitent les espaces urbain et rural, traditions et innovations, mobilités locales et ancrage régional, est marqué par des dynamiques de croissance contrastées et des enjeux structurants à l'horizon 2046.

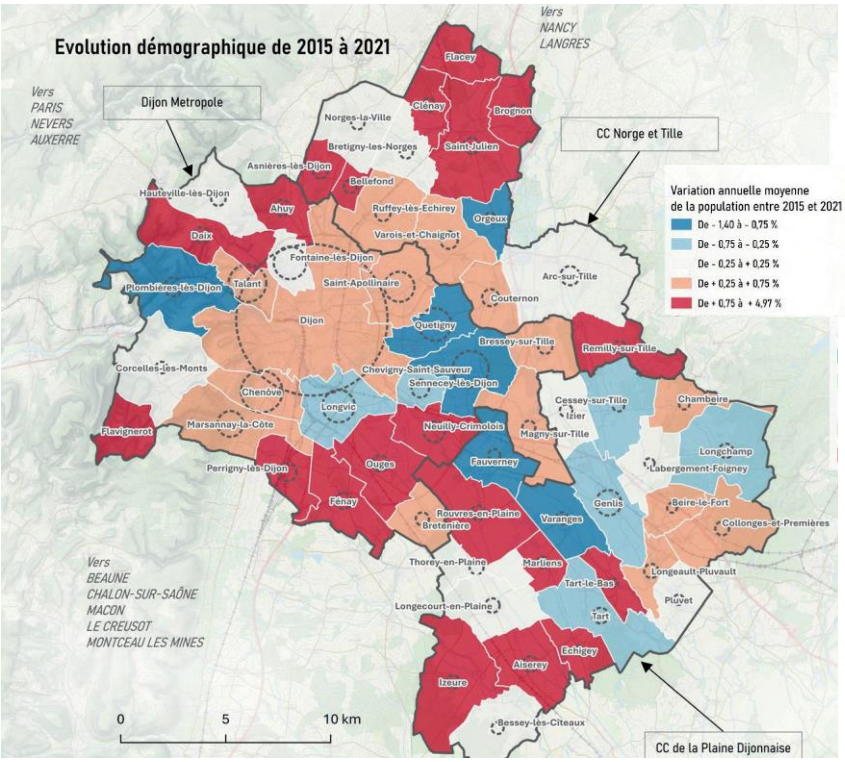

Source : diagnostic du SCoT du Dijonnais

UNE POPULATION EN CROISSANCE RALENTIE ET VIEILLISSANTE

Le territoire accueille 297 453 habitants (INSEE 2022) mais la croissance démographique ralentit par rapport à la période 1999-2010. Le vieillissement de la population s'accélère, l'indice de vieillissement est passé de 67 à 86 en une décennie. La taille des ménages diminue (1,95 personne en moyenne), et la proportion de familles monoparentales est en nette augmentation (+23 % depuis 2010), ce qui a un impact sur la structure de la demande en logement, les besoins en services et les politiques de solidarité. Ces évolutions posent donc des questions concrètes : comment adapter l'habitat, les services, les mobilités, à une population plus âgée, plus isolée, aux besoins différenciés ?

UN HABITAT SOUS TENSION ET UNE SOBRIETE FONCIERE IMPERATIVE

Selon les données de l'INSEE 2021, avec environ 162 310 logements, majoritairement des maisons individuelles, l'habitat reste fortement marqué par les logiques d'étalement, notamment dans les communes périurbaines. Le parc locatif est concentré dans la métropole, où la tension est forte, en particulier pour les jeunes actifs, les étudiants et les personnes isolées. La pression foncière est importante, et les communes rurales subissent des départs de population.Dans ce contexte, la loi Climat et Résilience impose une réduction drastique de l'artificialisation. La rareté du foncier, la hausse des prix et les objectifs de sobriété fixés par la loi Climat et Résilience appellent à revoir notre manière de construire. Le territoire devra demain diversifier ses logements, rénover son parc ancien, densifier avec qualité, tout en respectant les paysages qui font son identité. Le SCoT devra alors promouvoir des formes urbaines plus denses, plus sobres, mieux insérées dans les tissus existants.

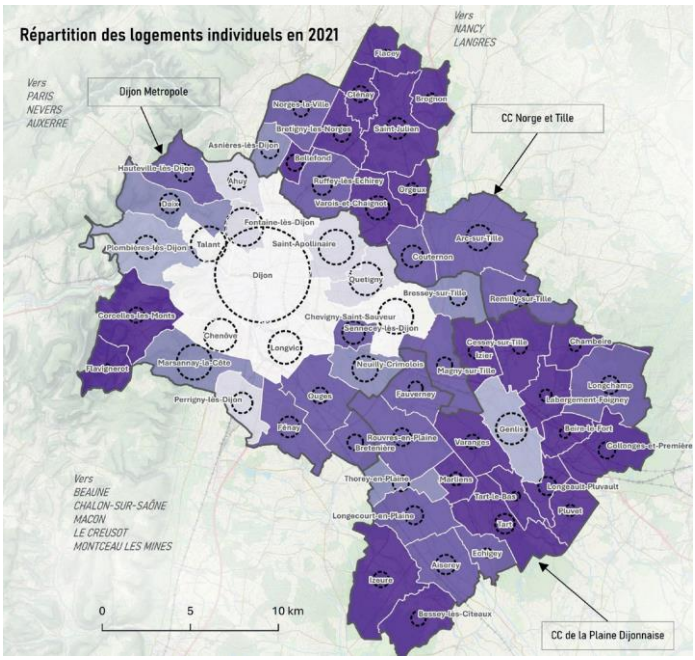

Source : diagnostic du SCoT du Dijonnais

DIJON : PÔLE STRUCTURANT AU CŒUR D'UN SYSTÈME TERRITORIAL COMPLÈMENTAIRE

Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne
Source : François Weckerle_Ville de Dijon

Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin
Source : Jonas Jacquel_Ville de Dijon

Dijon joue pleinement son rôle de métropole régionale. Elle concentre les fonctions stratégiques du territoire : activités métropolitaines, enseignement supérieur, recherche, fonctions administratives, santé, culture. Cette polarisation territoriale constitue un moteur essentiel du développement du bassin de vie. Pour autant, le diagnostic montre que cette dynamique gagnerait à s'appuyer sur un réseau de centralités secondaires plus lisibles et plus attractives. Le défi n'est pas de remettre en cause le rôle de Dijon, mais de conforter la complémentarité des territoires périurbains et ruraux. Des bourgs actifs, des centralités de proximité bien équipées, des services accessibles localement permettant de limiter les déplacements contraints, de renforcer la cohésion territoriale, et de mieux répartir les fonctions sur l'ensemble du territoire. Le SCoT devra ainsi promouvoir un maillage cohérent de centralités, articulées avec Dijon, pour offrir un développement plus équitable et équilibré.

Le territoire bénéficie déjà d'une économie robuste portée par la métropole régionale et par un maillage d'activités sur les communes périphériques. Avec 148 000 emplois polarisés autour de Dijon métropole, le territoire du SCoT concentre ainsi l'essentiel des fonctions économiques de la Côte-d'Or.

UNE SPHÈRE ÉCONOMIQUE, QUI ELLE AUSSI EVOLUE

Dijon conserve son rôle de moteur économique, avec une grande diversité d'emplois dans l'administration, la santé, la recherche, le commerce ou l'enseignement supérieur. Le secteur hospitalo-universitaire y est particulièrement structurant, tout comme les fonctions administratives. Ce poids économique irrigue les territoires voisins mais renforce aussi leur dépendance fonctionnelle.

On constate aussi que d'autres dynamiques émergent : artisanat, logistique, agroalimentaire, filières vertes, énergies renouvelables, écoconstruction, réemploi, économie circulaire avec des zones d'activités en plein renouvellement.

L'économie locale connaît des transformations structurelles. Par exemple, la part de l'industrie diminue, même si certaines filières demeurent actives telles que l'agroalimentaire (transformation céréalière) et la mécanique de précision.

Les défis sont alors nombreux : il s'agit de mieux articuler les besoins des entreprises avec les compétences disponibles, en s'appuyant sur le potentiel offert par le tissu universitaire et de recherche du territoire. L'enjeu est de fidéliser les jeunes diplômés, en leur offrant des perspectives locales dans les filières en transition, énergies renouvelables, numérique, économie circulaire, agroalimentaire durable afin que l'attractivité ne se limite pas à la seule métropole, mais irrigue l'ensemble du territoire.

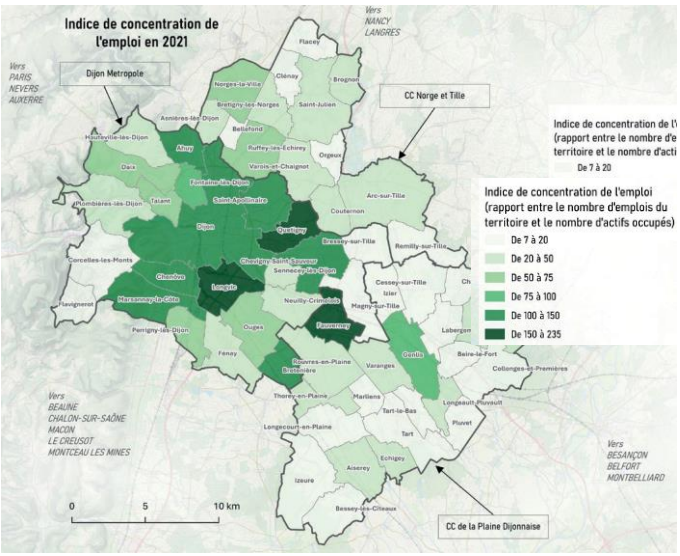

Source : diagnostic du SCoT du Dijonnais

Zone industrielle de Longvic - Source : François Weckerle_Ville de Dijon

ADAPTER L'OFFRE COMMERCIALE ET LOGISTIQUE AUX MUTATIONS DES MODES DE VIE ET DE CONSOMMATION

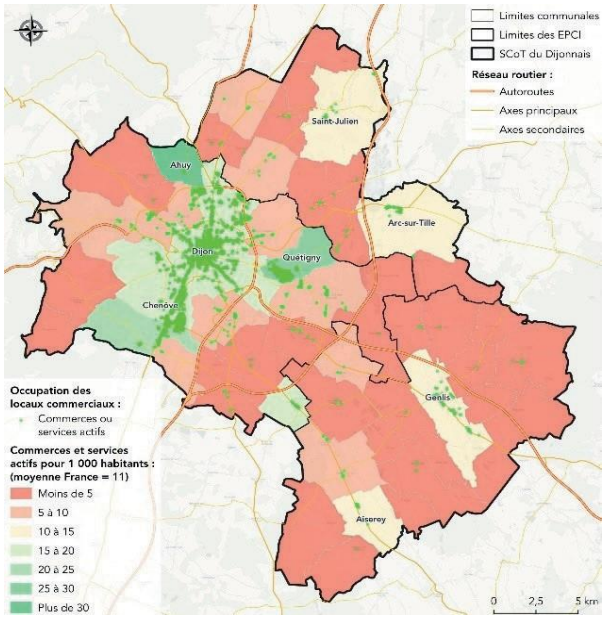

Source : diagnostic du SCoT du Dijonnais

Le territoire du Dijonnais présente une forte densité commerciale, structurée autour des centralités urbaines et des grands pôles commerciaux. Ce maillage, historiquement attractif, se transforme face à l'évolution des pratiques d'achat : développement du commerce en ligne, essor des circuits courts, recherche de proximité et de services du quotidien. Ces tendances fragilisent certains formats comme les grands centres commerciaux spécialisés ou les zones monofonctionnelles, tandis que la demande se renforce pour des commerces accessibles, diversifiés et ancrés dans la vie locale. L'enjeu est d'engager une mutation progressive des zones commerciales vers des quartiers plus mixtes, en préservant les linéaires stratégiques des centres-villes, centres-bourgs et centralités de quartier. La diversification des usages, l'adaptation des formes urbaines et la requalification des sites existants deviennent essentielles pour maintenir une offre commerciale cohérente avec les besoins contemporains.

Parallèlement, les besoins logistiques croissent, portés par la multiplication des livraisons et des nouvelles formes de distribution. Cette dynamique appelle une meilleure intégration de la logistique dans les tissus économiques et urbains, en encadrant les implantations, en évitant les conflits d'usage et en anticipant les effets sur les mobilités et l'espace public. La logistique de proximité, lorsqu'elle est maîtrisée, peut devenir un levier d'organisation territoriale au service des mutations.

RÉDUIRE LA DÉPENDANCE À LA VOITURE POUR RENFORCER LES LIENS TERRITORIAUX

La voiture reste le mode dominant surtout dans les zones plus rurales ou moins bien desservies. Cela engendre une pression accrue sur les infrastructures routières, des inégalités d'accès, une empreinte carbone importante. Il s'agit alors d'approfondir une autre mobilité, plus partagée, plus douce, mieux adaptée à la diversité des territoires.

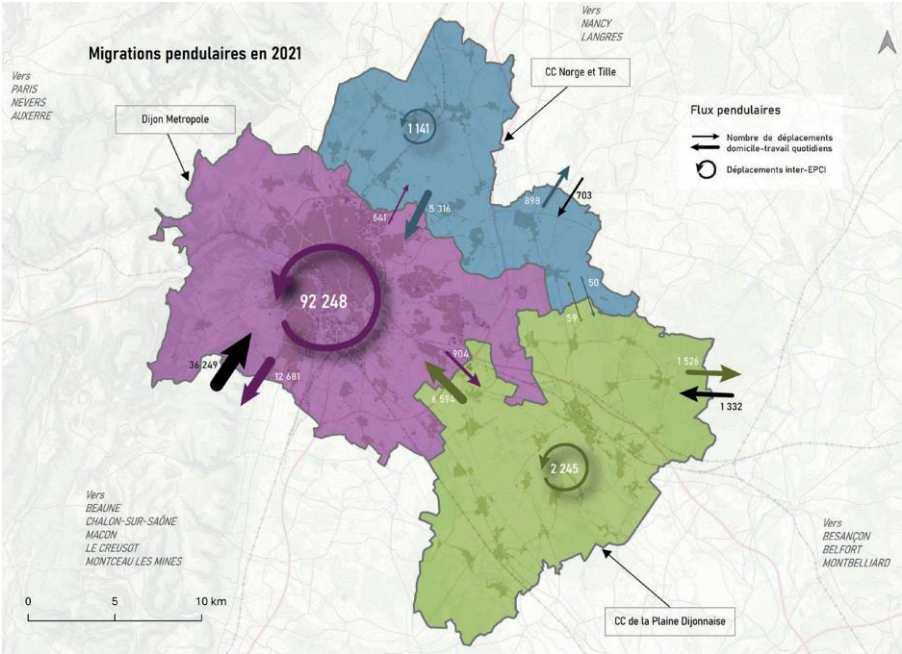

Source : diagnostic du SCoT du Dijonnais

ANTICIPER LES MUTATIONS ÉCOLOGIQUES À L'ŒUVRE

Le territoire du Dijonnais regorge de richesses : plaines céréalières, forêts, coteaux viticoles réputés, vallées de la Tille et de l'Ouche, zones humides, sans oublier le canal de Bourgogne. Ce patrimoine naturel, précieux pour la biodiversité et pour l'attractivité subit de nombreuses pressions :

- L'étalement urbain passé a parfois grignoté les espaces agricoles et naturels, nécessitant désormais une approche de sobriété foncière. Des pratiques vertueuses sont amorcées comme la renaturation de friches, la protection des haies et des zones humides, ou encore l'adaptation au changement climatique (lutte contre le ruissellement, préservation des captages d'eau, limitation des îlots de chaleur).

- Les pressions liées aux canicules et aux inondations. Outre la préservation des captages, la réduction des risques (gestion des ruissellements, limitation de l'imperméabilisation, développement de zones d'infiltration) est un levier crucial. La Trame Verte, Bleue et Noire constitue un support stratégique de continuités écologiques, améliorant la résilience et la qualité de vie.

Cartographie de synthèse de la trame verte et bleue du SCoT du Dijonnais
Les objets et les milieux

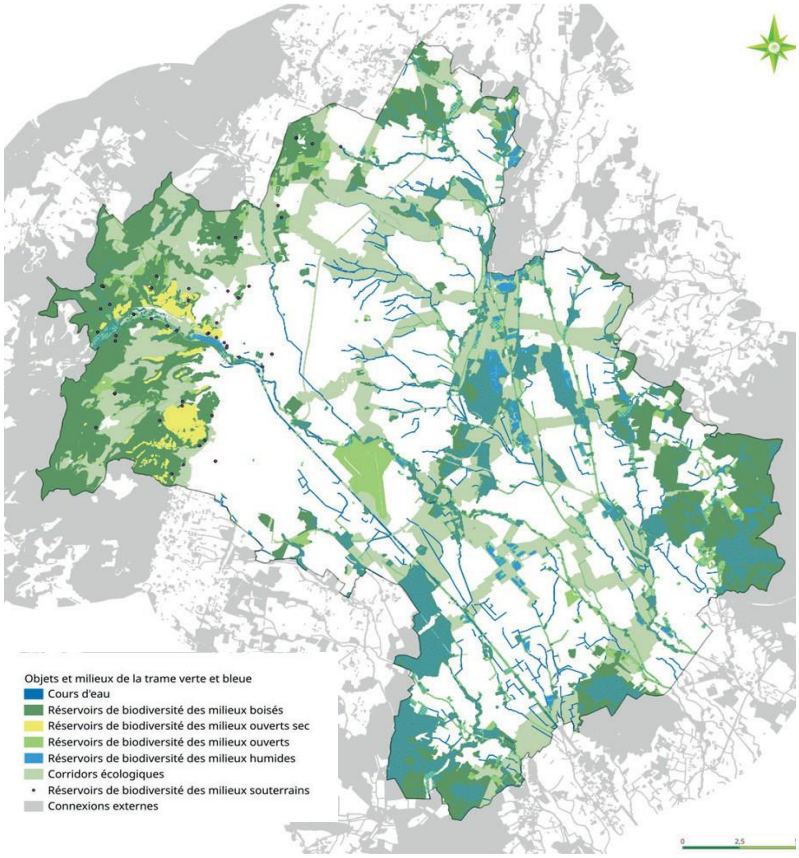

Source : diagnostic du SCoT du Dijonnais

La trame verte et bleue (TVB) vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent survivre, se reproduire, se déplacer, assurant ainsi leur cycle de vie.

La trame verte fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres.

La trame bleue fait référence aux réseaux aquatiques et humides : fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides.

La trame noire a pour objectif de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.

L'enjeu est clair : préserver ce patrimoine tout en permettant au territoire de se développer.

C'est tout l'objet de la révision du SCoT. Elle s'appuie sur ce portrait du territoire pour dessiner une trajectoire commune. Car derrière les chiffres et les cartes, ce sont nos vies quotidiennes qui sont en jeu. Le défi est de concilier les attentes d'aujourd'hui avec les limites de demain, faire cohabiter ville et nature et penser l'avenir avec lucidité et ambition. Le SCoT fixe ainsi un cap environnemental structurant, qui vise à faire du Dijonnais un territoire sobre, résilient et exemplaire.

LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)
TROIS AXES POUR PENSER L'AVENIR

Le diagnostic permet de tracer en filigrane les orientations à inscrire dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), projet politique du document supra-communal. Le fil rouge en est la transition, sous toutes ses facettes : social, économique, écologique, énergétique, etc.

Un fil rouge : les transitions

SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE : DES PRIORITÉS STRUCTURANTES

La loi climat et résilience impose à tous les territoires de diviser par deux leur consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) à l'horizon 2031, par rapport à la décennie précédente. Cet objectif national est décliné à l'échelle régionale par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté, document de planification qui s'impose au SCoT depuis son approbation par arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2024.

Dans ce cadre, le SRADDET fixe pour le territoire du SCoT du Dijonnais une réduction de -58,6 % de la consommation foncière entre 2021 et 2031. Conformément au cadre législatif, le PAS du SCoT inscrit pleinement cet objectif dans sa trajectoire. Il propose un développement recentré sur les zones déjà urbanisées, encourage la densification maîtrisée, la réhabilitation des friches et la reconversion des espaces délaissés.

DÉCLINAISON DE L'OBJECTIF DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LE PAS

- 58,6 % D'ENAF
entre 2021 et 2030
par rapport à 2011-2020

- 70 % D'ENAF
entre 2031 et 2040
par rapport à 2011-2020

- 90 % D'ENAF
entre 2041 et 2046
par rapport à 2011-2020

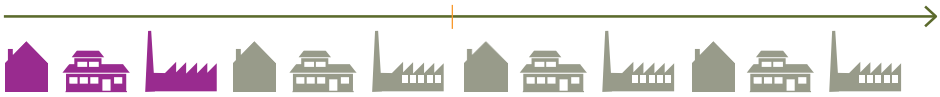

Tendre vers la
ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE D'ICI 2050

UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE POUR UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Au-delà du document réglementaire, c'est une ambition collective qui se dessine. Les élus, les acteurs locaux et les habitants sont appelés à contribuer à cette vision partagée d'un territoire plus juste, plus sobre, plus innovant. Le SCoT du Dijonnais est un projet pour aujourd'hui et pour demain. Il donne un cap tout en laissant place à l'adaptation, à l'expérimentation et à la coopération entre les territoires.

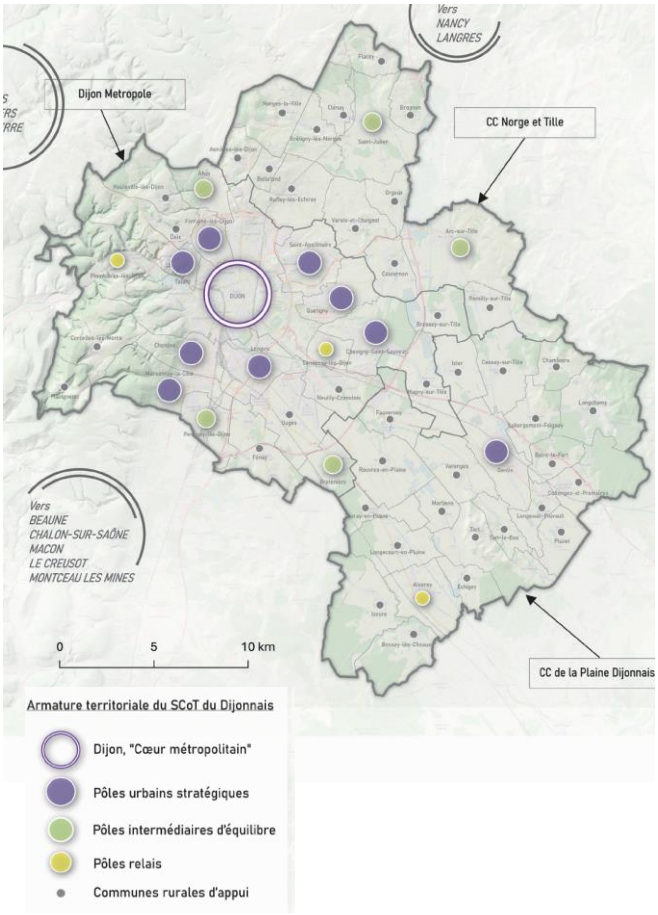

AXE 1. STRUCTURER UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET RÉSILIENT FACE AUX DÉFIS ACTUELS ET FUTURS

Au travers de l'armature urbaine, ce premier axe vise à renforcer les complémentarités et solidarités entre les différentes polarités qui par leur rôle spécifique garantissent l'équilibre du territoire : Dijon, « cœur métropolitain », concentre les grands équipements, les emplois et les transports régionaux. Autour d'elle, des « pôles urbains stratégiques » relaient l'activité économique et les services du quotidien pour l'ensemble du territoire. Viennent ensuite, les « pôles intermédiaires d'équilibre » associant qualité résidentielle et dynamisme local. Les pôles relais, plus petits, structurent la vie de proximité dans les secteurs plus ruraux en offrant des équipements essentiels, comme des écoles, des commerces ou des services de santé. Enfin, l'ensemble des « communes rurales d'appui » participe à l'équilibre et la vitalité du territoire en valorisant les équipements de proximité, l'agriculture, les circuits courts et un cadre de vie préservé. Cette armature territoriale n'est pas figée : elle repose sur des rôles différenciés mais complémentaires, qui s'accompagnent de droits, en termes de développement mais aussi et surtout de devoirs, en matière de densité, de niveau et qualité de services. C'est cet équilibre entre responsabilités partagées et dynamiques locales qui permet de structurer un territoire plus solidaire, attractif et résilient.

AXE 2. CONSOLIDER LE CADRE DE VIE POUR UNE ATTRACTIVITÉ DURABLE, RÉSILIENTE ET INCLUSIVE

Le deuxième axe place la qualité de vie au cœur des politiques d'aménagement : diversification de l'habitat, proximité des services, mobilités alternatives à la voiture, cadre bâti et paysager soigné. Il s'agit de garantir à chaque habitant un cadre de vie accessible, agréable et adapté aux évolutions démographiques. Au-delà du confort quotidien, le SCoT cherche à renforcer l'habitabilité du territoire, c'est-à-dire sa capacité à accueillir durablement les habitants dans un environnement sain, fonctionnel, inclusif et résilient. Cela passe par une meilleure articulation entre logements, services, mobilités, nature en ville et qualité architecturale. Car bien vivre sur un territoire, c'est aussi pouvoir se loger, se déplacer facilement, accéder aux soins, à l'éducation, aux commerces, tout en préservant les ressources et en s'adaptant aux changements à venir.

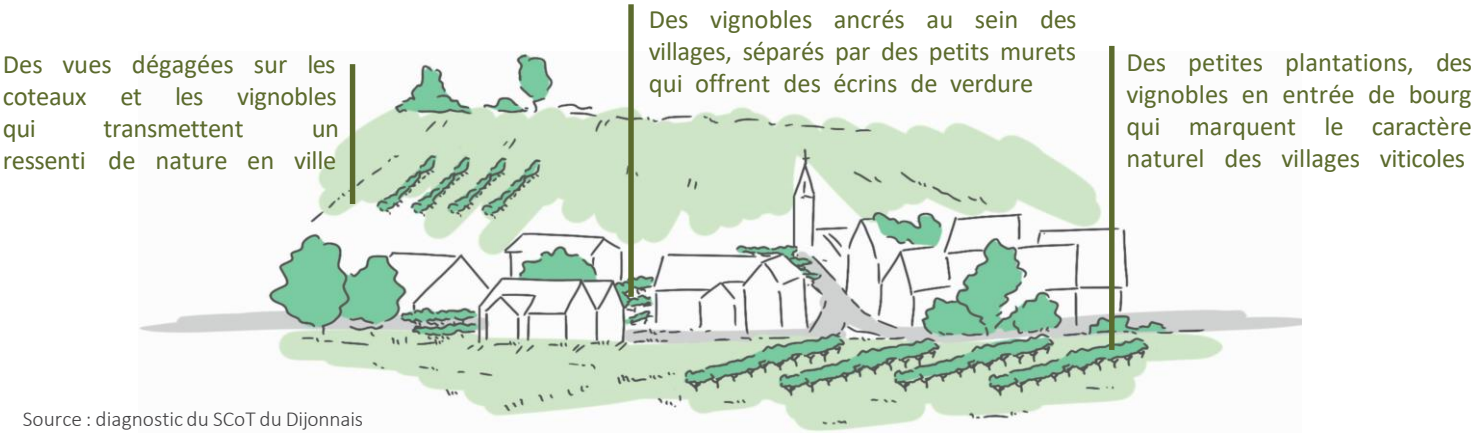

Source : diagnostic du SCoT du Dijonnais

Zone Cap Nord
Source : François Perrodin_Ville de Dijon

AXE 3. STIMULER UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE, DURABLE ET COMPÉTITIVE POUR FAIRE FACE AUX MUTATIONS

Dans un contexte d'intensification des transitions économique, environnementale et technologique, l'économie du Dijonnais se réinvente à la croisée d'héritages solides et de dynamiques nouvelles. Ancré dans une double vocation, métropolitaine et rurale, le territoire affirme une ambition économique qui conjugue résilience, innovation et proximité. Ce troisième axe propose une stratégie de développement économique ancrée dans les transitions à l'œuvre : soutien aux filières locales (agriculture, viticulture, énergie, artisanat…), accompagnement de l'innovation, valorisation des compétences et de la formation et renouvellement des zones d'activités.

LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

La révision du SCoT ne s'arrête pas à la définition du projet stratégique débattu par l'assemblée délibérante le 10 Juin 2025. Après avoir partagé les grands objectifs d'aménagement, les élus vont désormais travailler à la rédaction de la partie réglementaire du SCoT, appelée document d'orientation et d'objectifs (DOO). Contrairement au PAS, qui expose la vision politique du territoire, le DOO précise les règles d'aménagement que les communes et/ou EPCI devront respecter dans leurs documents d'urbanisme. Il traduira concrètement les ambitions du PAS en prescriptions et recommandations opposables.

Il précisera notamment :

- où et comment construire demain (formes urbaines, densité, typologies de logements, logements abordables…),
- les conditions de développement des zones économiques,
- les mesures pour préserver les paysages, les terres agricoles, les milieux forestiers ou la ressource en eau,
- les mesures en matière de mobilités, de performances environnementales…

Le DOO contient par ailleurs une pièce spécifique relative aux conditions d'implantation du commerce (y compris la logistique associée) et de l'artisanat, dénommée document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL).

L'écriture du DOO mobilisera l'ensemble des collectivités et partenaires du territoire dans les mois à venir.

LE CONTEXTE LÉGISLATIF

L'objectif d'arrêter le projet de SCoT d'ici la fin de l'année 2025, conformément aux dispositions de la loi climat et résilience, telles qu'elles s'appliquent aujourd'hui et telles qu'elles sont déclinées dans le SRADDET. Prévoir l'issue des initiatives parlementaires, qu'il s'agisse de la proposition de loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux, dite loi TRACE adoptée en 1ère lecture par le sénat le 18 mars dernier ou de la proposition de loi pour réussir la transition foncière déposée le 4 juin à l'assemblée nationale, paraît difficile et non sans risque. D'autant plus qu'aucune ne remet en cause l'objectif ZAN en 2050 qui résulte de la loi climat et résilience. Les élus du syndicat mixte seront néanmoins attentifs aux évolutions et assouplissements qui seront proposés dans les mois à venir et qui amèneraient à ajuster la stratégie territoriale débattue le 10 juin dernier.

RESTEZ INFORMÉS ET IMPLIQUÉS, VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

La révision du SCoT du Dijonnais est bien plus qu'une procédure technique : c'est un projet d'avenir pour l'ensemble du territoire, pensé pour répondre aux défis actuels et aux attentes de demain. Elle repose sur une ambition collective : construire un territoire plus équilibré, plus sobre, plus solidaire.

L'implication de tous est par conséquent essentielle pour enrichir ce projet.

COMMENT S'INFORMER ?

- En consultant le dossier de concertation sur le site internet du SCoT du Dijonnais *https://www.scot-du- dijonnais.fr* et aux sièges du syndicat mixte du SCoT du Dijonnais et des 3 EPCI membres *(Dijon métropole, 40 avenue du Drapeau à Dijon – communauté de communes de la Plaine dijonnaise, 12 rue Ampère à Genlis – communauté de communes Norge et Tille, 47 route de Norges à Brétigny-lès-Norges)*
- En participant aux réunions publiques qui seront organisées aux sièges des 3 EPCI *(dates prévisionnelles septembre et octobre 2025)*

COMMENT DONNER SON AVIS ?

- *Sur les registres de concertation*
  mis à disposition aux sièges du syndicat mixte du SCoT du Dijonnais et des 3 EPCI membres
- *Par courrier ou courriel*
  A Monsieur le Président
  Concertation sur le SCoT du Dijonnais
  Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais
  40 avenue du Drapeau – CS 17510
  21075 DIJON Cedex
  scotdudijonnais@metropole-dijon.fr
- *Dans le cadre des réunions publiques*
  organisées aux sièges des 3 EPCI
  (dates prévisionnelles septembre et octobre 2025)

Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais

©Alexandra Gévaudan-Ville de Dijon

©Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais

©Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais

©Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais

©Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais

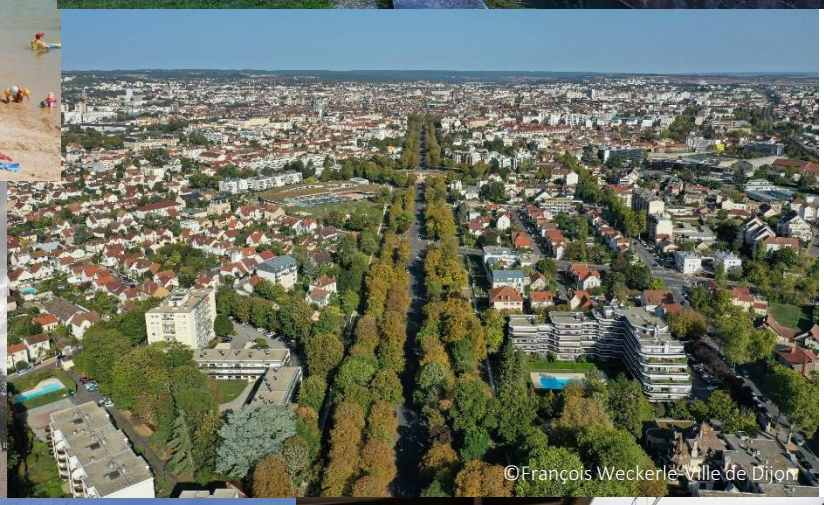
©François Weckerle-Ville de Dijon

©Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais

©Vincent Arbelet-Ville de Dijon

©Région Bourgogne-Franche-Comté

Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais

40 avenue du Drapeau
CS 17510
21075 DIJON cedex

Tél : 03 80 50 37 02
scotdudijonnais@metropole-dijon.fr
https://www.scot-du-dijonnais.fr